Comission : conseil de sécurité historique

Question : 23 septembre 1998 : le vote de la résolution 1199 sur un cessez-le-feu entre la Serbie et la Yougoslavie

Auteur: Suède

 Depuis ces derniers mois, l'intensification des affrontements entre l’Armée de Libération du Kosovo (UÇK) et les forces de police et armée serbes a conduit à une grave crise humanitaire au Kosovo. L'usage excessif et indiscriminé de la force par les unités de sécurité serbes et l’armée yougoslave a causé de nombreuses victimes civiles et, selon l’estimation du Secrétaire général, le déplacement de plus de 230 000 personnes qui ont dû abandonner leurs foyers. Nous assistons également à un afflux de réfugiés dans le nord de l’Albanie, en Bosnie-Herzégovine et dans d’autres pays européens dû à l’usage de la force au Kosovo, ainsi qu'à un nombre croissant de personnes déplacées à l’intérieur du Kosovo et dans d’autres parties de la République fédérale de Yougoslavie, dont 50 000 sont sans abri et manquent du nécessaire vital. Les enfants et les femmes sont les principales victimes de cette escalade de violence dans un environnement de pénurie alimentaire chronique.

La Suède est consciente de la nécessité d'agir au plus vite pour éviter un nouvel aggravement de la situation qui conduirait à des degrés inhumains de violence et de brutalité et à un nombre toujours plus important de victimes et de personnes en situation de précarité.

Ainsi, face à la situation déplorable au Kosovo, nous comptons recourir au principe d'ingérence. En effet, la situation représente une menace contre la paix et la sécurité internationale ainsi que des violations graves des droits humains. Le Chapitre 7 de la Charte des Nations Unies stipule que le Conseil de Sécurité peut prendre des mesures coercitives. Il permet au Conseil de constater « l’existence d’une menace contre la paix, d’une rupture de la paix ou d’un acte d’agression » et de faire des recommandations ou de recourir à des mesures militaires ou non militaires « pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales ».

Notre parti soutient en ce sens le déploiement d'un plan civil d'urgence et de gestion de crise, ainsi que le déploiement de toutes les ressources nécessaires pour apporter une assistance humanitaire à la région. Nous soutenons également la mise en place de mesures coercitives et s'il le faut une intervention afin de rétablir une sécurité durable et d'assurer un avenir pacifique à la région.

La promotion de la paix et la sécurité internationale sont des enjeux majeurs pour nous. D'ailleurs nous avons déjà par le passé mis en oeuvre des mesures pour garantir ces principes.

En effet, nous avons su engager nos forces armées dans le cadre du maintien de la paix depuis 1956, par exemple dans le contexte de la crise de Suez, en prenant part à la première Force d’Urgence des Nations Unies (FUNU I) au Moyen-Orient, avec notamment le déploiement de 12 000 hommes entre 1956 et 1967.

Nous avons également fondé le le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) en 1966 afin de fournir des données, des analyses et des recommandations sur des conflits internationaux, sur le désarmement ou encore sur la coopération internationale.

Aussi, en 1993, nous avons créé le *Swedint*, un centre spécialisé dans la formation de personnel suédois, ainsi que de personnel international, participant aux opérations de maintien de la paix dans le monde entier.

Notre engagement pour le maintien de la paix se réalise également dans le cadre de l’OTAN, par le biais du Partenariat pour la Paix (PpP) et du Conseil du partenariat euro-atlantique (CPEA), auxquels nous avons adhéré respectivement en 1994 et en 1997.

De plus, notre ancien premier ministre Carl Bildt a joué un rôle de médiateur international important en occupant le poste de Haut Représentant international en Bosnie-Herzégovine de décembre 1995 à juin 1997.

Finalement, dans le cadre des activités de l'OSCE, auquel nous adhérons depuis 1975, nous affichons un intérêt particulier pour l’action du Haut Commissaire pour les minorités nationales (créé en 1992) qui vise, entre autres, à la prévention des conflits.

En définitive, la promotion de la paix et de la sécurité internationale ainsi que la protection des minorités sont des enjeux majeurs pour notre pays. Nous espérons ainsi à la prochaine séance du conseil de sécurité des nations unies trouver des solutions et convenir à des accords afin de mettre fin au conflit et à la crise humanitaire qui ravagent la région.